

ABSENTÉISME : COMPRENDRE ET AGIR


2 jours

PRÉVENTION DE L'ABSENTÉISME - MAINTIEN DANS L'EMPLOI - ENGAGEMENT DES SALARIÉS

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : entrée en vigueur de la loi Santé au travail du 2 août 2021 et de ses décrets d'application fin mars 2022.

DIAGNOSTIQUER L'ABSENTÉISME

- › Les enjeux de l'absentéisme / Définition de l'absentéisme et du présentéisme
- › Choisir ses indicateurs et affiner ses tableaux de bord
- › Méthodologie d'analyse des données
- › Identifier les absences sur lesquelles agir et ajuster les leviers d'action
- › Réfléchir aux causes possibles : usure professionnelle, RPS, burn-out, bore-out, blurring, etc.
- › Collaborer avec les différents acteurs de prévention
- › Communiquer auprès des salariés

Etude de cas

FAVORISER LE MAINTIEN ET LE RETOUR DANS L'EMPLOI / COLLABORER AVEC LE SPST

- › Pendant l'absence
 - maintenir le lien avec le salarié absent
 - organiser une visite de préreprise
 - prévoir un rendez-vous de liaison
- › Pour le manager : gérer l'absence en clarifiant les règles de remplacement et en communiquant avec les salariés présents dans le service
- › Au retour du collaborateur
 - la visite de reprise
 - l'entretien de retour : modalités
 - suivi de la reprise

Etude de cas

Jeux de rôle

- › Prévenir et accompagner l'inaptitude
 - rappels sur les modalités de reconnaissance de l'inaptitude et l'obligation de reclassement
 - mettre en place une commission de reclassement
 - l'essai encadré : modalités
 - la convention de rééducation professionnelle

METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION CONTINUE ET CONCERTÉE

- › Renforcer la culture de prévention primaire
- › Collaborer entre acteurs de prévention
- › Co-construction du DUERP, outil de l'évaluation des risques renforcé par la loi Santé
- › Favoriser l'analyse partagée : mise en œuvre conjointe d'actions de prévention qui tiennent compte des réalités de travail
- › Prévenir les absences dues à l'usure physique, aux TMS
- › Détecter les risques et prévenir les absences liées à des RPS : surinvestissement et burn-out

Etude de cas

AGIR SUR L'ENGAGEMENT EN RENFORÇANT LA QVCT

- › Les enjeux du bien-être et de l'engagement au travail
 - renforcer l'auto efficacité et la sécurité psychologique des salariés
 - développer le soutien managérial
 - leviers pour stimuler la reconnaissance au travail
 - soutenir la flexibilité et l'adaptabilité
 - travailler sur l'environnement physique
 - mettre en place des expérimentations / bilan et suivi

Mon plan d'action personnalisé : cibler les mesures utiles pour mon entreprise

OBJECTIFS

- Favoriser le maintien et le retour dans l'emploi.
- Mettre en application les mesures prévues par la loi du 2 août 2021.
- Mener un diagnostic pour identifier l'absentéisme dans son entreprise.
- Identifier les leviers d'action adaptés pour réduire l'absentéisme.
- Renforcer l'engagement en développant la QVCT.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une phase de diagnostic détaillée pour faire émerger les causes réelles et profondes de l'absentéisme dans l'entreprise
- l'intégration des mesures et aménagements prévus par la loi Santé du 2 août 2021
- Un plan d'action personnalisé pour une mise en œuvre immédiate de retour dans l'entreprise

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/administration du personnel, référent handicap, managers et responsables opérationnels

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 548 € HT - Réf : RPH-ABST

Validité : 30 juin 2023

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
les 13 et 14 avril 2023
les 28 et 29 septembre 2023

Participant(e)

Mme M. Nom
 Prénom
 Fonction
 E-mail
 (obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
 Tél. (ligne directe)
 Tél. mobile (pour infos de dernière minute)
 Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre
 pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :

Formation choisie

Titre
 Référence
 Dates
 Lieu
 Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an,
 à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
 Merci de préciser votre choix :
 Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie

Entreprise / Établissement

Raison sociale
 Adresse
 Code postal [] [] [] [] [] Ville
 Téléphone Fax
 N° d'identification (TVA intracommunautaire)
 Code APE / NAF N° Siret []

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom Prénom
 Service/Fonction
 Tél. (ligne directe) E-mail

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
 Nom
 Prénom
 Service/Fonction
 E-mail
 Libellé de la facture

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
 GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO
 Numéro de prise en charge
 Adresse de votre OPCO
 Code postal [] [] [] [] []
 Ville

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/	

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO